



**DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE D'ALBAS**

N°AR_2024_013

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT
DE BOISSONS TEMPORAIRE**

Catégories 1 et 2

ARRÊTE DU MAIRE

Vu la demande du 15 juin 2024 de Mme Cros Cécile, présidente de l'association Eurocultures en Corbières.

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L3335-1 et L3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L2212-1 et L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L3335-1 et L3335-4 du Code de la Santé Publique,

ARRÊTE

Article unique :

Mme Cros Cécile, Présidente de l'association Eurocultures en Corbières, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire (catégories 1 et 2) le 06 juillet 2024 (de 11h00 à 24h00) et le 07 juillet 2024 (de 11h00 à 22h00), sur la place du village à l'occasion de la manifestation "festival L'Art Caché" à charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions légales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Albas, le 27/06/2024

Le Maire
Jean-Claude Montlaur



